

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



ECHELLE 1/5000

Approuvé par la Municipalité d'Henniez,
dans sa séance du 19 avril 2022

Soumis à l'enquête publique
du 24 mai 2022 au 24 juin 2022

Le Syndic:

La Secrétaire:

Le Syndic:

La Secrétaire:

Y. Escher

D. Gremaud

Y. Escher

D. Gremaud

Adopté par le Conseil général

Dans sa séance du

Approuvé préalablement par le Département compétent
du Canton de Vaud:

Lausanne, le

Le Président:

La Secrétaire:

La Cheffe du Département:

A. Aeberhard

D. Gremaud

Entré en vigueur,
le

LÉGENDE

- Limite du territoire communal
Périmètre du Plan d'affectation communal

Affectations

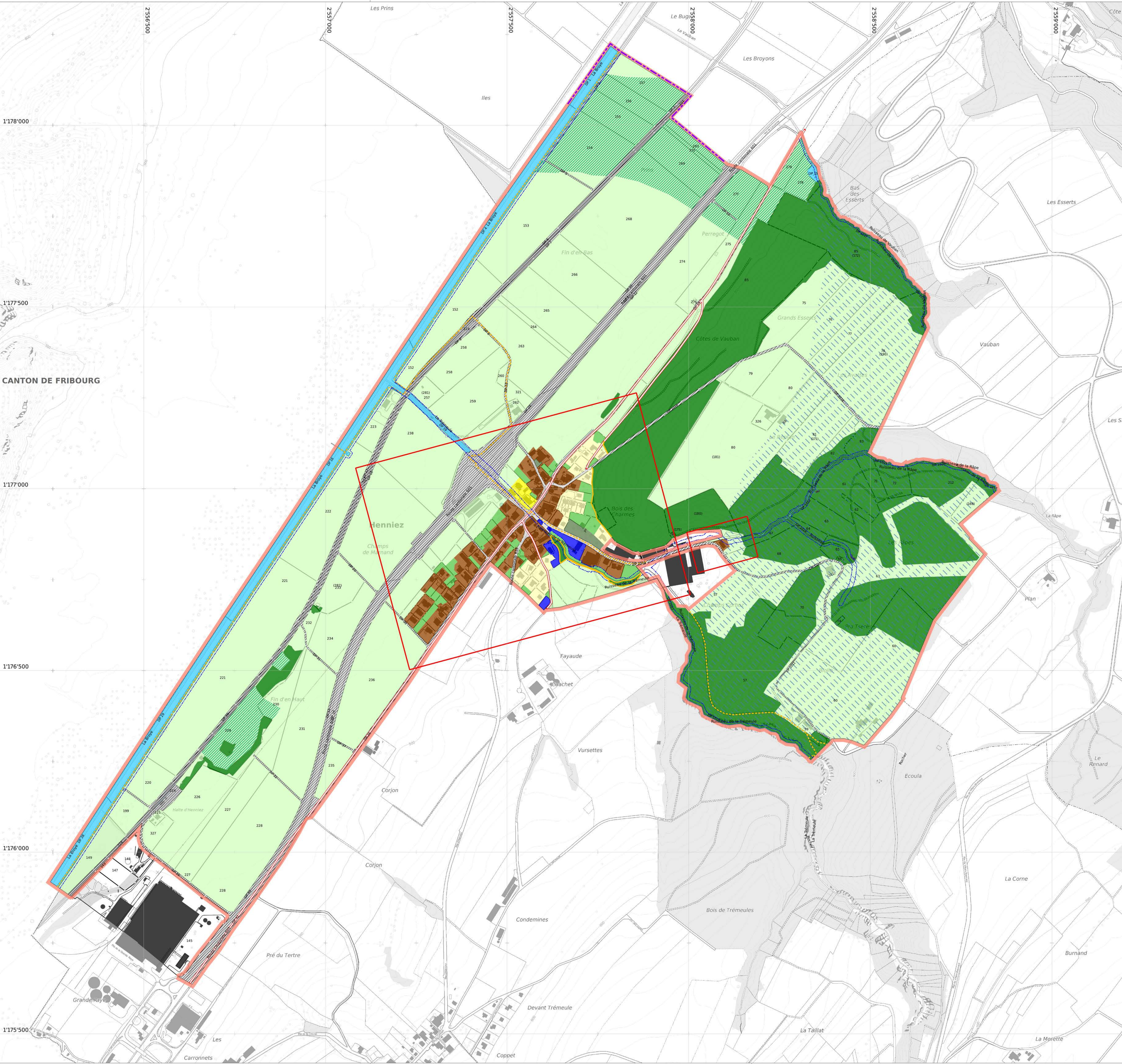
- Zone centrale 15 LAT
Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
Zone affectée à des besoins public 15 LAT
Zone de verdure 15 LAT A
Zone de verdure 15 LAT B
Zone de desserte 15 LAT
Zone agricole 16 LAT
Zone agricole protégée 16 LAT
Zone des eaux 17 LAT
Aire forestière 18 LAT selon constatation
de la nature forestière (art. 13 al.1 LFo)
Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
Zone de desserte 18 LAT
Zone ferroviaire 18 LAT

Données indicatives

- Inventaire des voies de communication
historique d'importance nationale avec substance
Chemin piétonnier

Protections des eaux

- Espace réservé aux eaux (art. 41a OEaux)
(distances: voir plan à part)
Zones S et périmètre de protection des eaux
(emprise indicative)



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau
d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA
Mensurations cadastrales du 13 février 2023
Géodonnées © Etat de Vaud
Certifié conforme selon art. 15 RLAT par le géomètre breveté
le:.....

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

NPPR INGÉNIEURS ET
GÉOMÈTRES SA
NICOD - PERRIN - PARISOD - REY
Ch. Château-Sec 6 / CP 186 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch

